

SECTION 1: Identification
1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : V-2 ®

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Adhésifs, produits d'étanchéité

1.3. Fournisseur
Fabricant

Jet-Lube
 930 Whitmore Drive
 75087 Rockwall, Texas - USA
 T 1.972.771.1000
Regulatory@whitmores.com - www.jetlube.com

Distributeur

Jet-Lube of Canada LTD
 Units 8 & 9, 1260 - 34 Avenue
 T9E 1K7 Nisku, AB - Canada
 T 1.780.463.7441
Regulatory@whitmores.com - www.jetlube.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique Appelez le CHEMTREC 24h/24, 7j/7
 Pour les États-Unis et le Canada : 1.800.424.9300
 Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada : +1.703.527.3887
 (appels en PCV acceptés)

SECTION 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification (GHS CA)

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence
Étiquetage GHS CA

Conseils de prudence (GHS CA) : P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients
3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Castor Oil	aromatic castor oil / castor oil / castor oil, aromatic / castor oil, edible / cosmetol / crystal o / DAB (=castor oil) / gold bond / neoloid / oil of palma christi / phorbyol / ricinose / tangantangan oil	(n° CAS) 8001-79-4	20 - 30	Non classé
Diacetone alcohol	2-hydroxy-2-methyl-4-pentanone / 2-methyl-2-pentanol-4-one / 2-pentanone, 4-hydroxy-4-methyl- / 4-hydroxy-2-keto-4-methylpentane / 4-hydroxy-4-methyl-2-pentanone / 4-hydroxy-4-methylpentan-2-one / 4-hydroxyl-2-keto-4-methylpentane / acetonyldimethylcarbinol / DAA / diacetone alcohol, acetone free / diacetonol alcohol / dicetone alcohol / diketone alcohol / G50CB116 / pyranton / pyranton A / reducer / tyranton	(n° CAS) 123-42-2	5 - 10	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Voie cutanée), H312 Acute Tox. 3 (Inhalation:vapeurs), H331 Eye Irrit. 2, H319

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

SECTION 4: Premiers soins**4.1. Description des premiers secours**

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie**5.1. Agents extincteurs appropriés**

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Diacetone alcohol (123-42-2)****Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle**

OEL TWA (mg/m ³)	0,8 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	0,1 ppm
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 87/2009 (Alberta Regulation 182/2019)

Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

VEMP (mg/m ³)	238 mg/m ³
VEMP (ppm)	50 ppm

V-2 ®

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Diacetone alcohol (123-42-2)	
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	50 mg/m ³
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (ppm)	50 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & eye irr
Référence réglementaire	ACGIH
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (ppm)	50 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & eye irr
Référence réglementaire	ACGIH
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (ppm)	50 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & eye irr
Référence réglementaire	ACGIH
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (ppm)	50 ppm
OEL STEL (ppm)	60 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (ppm)	50 ppm
OEL STEL (ppm)	60 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (ppm)	50 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (ppm)	50 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & eye irr
Référence réglementaire	ACGIH
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (ppm)	50 ppm
OEL STEL (ppm)	60 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 1996. Chapter O-1.1 Reg 1
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Diacetone alcohol
ACGIH TWA (ppm)	50 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT & eye irr
Référence réglementaire	ACGIH 2020
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Diacetone alcohol (4-Hydroxy-4-methyl-2-pentanone)
OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	240 mg/m ³
OSHA PEL (TWA) (ppm)	50 ppm

V-2 ®

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Diacetone alcohol (123-42-2)

Référence réglementaire (US-OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Paste.
Couleur : Gris(e)
Odeur : Oil-like odour
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Non applicable
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : > 113 °C Cleveland Open Cup
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable
Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : Aucune donnée disponible
Masse volumique : 1,38
Solubilité : Insoluble in water.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : > 25 mm²/s @ 40 °C
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter : Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles : Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

V-2 ®

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé

Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Diacetone alcohol (123-42-2)	
DL50 orale rat	3002 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), 95% CL: 2738 - 3290
DL50 orale	4000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 1875 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 1875 mg/kg Source: ECHA
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	≥ 7,6 mg/l Source: ECHA
ATE CA (oral)	3002 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	3 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

: Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Diacetone alcohol (123-42-2)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	≥ 4,106 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)

Danger par aspiration : Non classé

V-2 ®	
Viscosité, cinématique	> 25 mm ² /s @ 40 °C

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

Castor Oil (8001-79-4)	
CL50 poisson 1	> 1000 ppm (96 h, Pisces)

Diacetone alcohol (123-42-2)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

V-2 ®

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Diacetone alcohol (123-42-2)	
CEr50 (algues)	> 1000 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 72h algae 1	> 1000 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC (chronique)	100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,9 (Read-across, Equivalent or similar to OECD 117)
LOEC (chronique)	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

Castor Oil (8001-79-4)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.

Diacetone alcohol (123-42-2)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil. Readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,07 g O ² /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,11 g O ² /g substance
DThO	2,21 g O ² /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Castor Oil (8001-79-4)	
Potentiel de bioaccumulation	No bioaccumulation data available.

Diacetone alcohol (123-42-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,9 (Read-across, Equivalent or similar to OECD 117)

12.4. Mobilité dans le sol

Castor Oil (8001-79-4)	
Tension de surface	0,039 N/m
Écologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.

Diacetone alcohol (123-42-2)	
Écologie - sol	Low potential for adsorption in soil.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,9 (Read-across, Equivalent or similar to OECD 117)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

IATA

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

V-2 ®

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Castor Oil (8001-79-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Diacetone alcohol (123-42-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Castor Oil (8001-79-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Diacetone alcohol (123-42-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 10-12-2020

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H312	Nocif par contact cutané
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation

FDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.